

# LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Frimaire, an IX.



## TURQUIE.

*De Constantinople, le 25 octobre (5 brumaire).*

L'escadre russe, sous les ordres de l'amiral Utschakow, mit hier à la voile pour la Crimée; mais un vent contraire l'obligea de retourner le soir même à Boujoukdéré. Cet amiral est parti fort mécontent de la Porte & de sa cour. La Porte lui a cependant bonifié 200 mille piastres, pour indemnités qu'il faisoit monter à 500 mille, & le grand-seigneur lui a fait cadeau de cinq beaux canons. L'objet des indemnités que la cour de Pétersbourg demande est encore en négociation, & a été soumis à la décision de Paul I<sup>er</sup>. Mais la cour de Pétersbourg a été très-courroucée contre M. Utschakoff, parce que sous prétexte que l'escadre étoit composée de vieux vaisseaux, il n'a pas rempli les ordres qu'on lui avoit adressés de se rendre à Malte avec les troupes du prince Wolkensky, & est revenu avec celles-ci.

Le consul de la nouvelle république ionienne eut hier audience du vice grand-visir, & fit arborer le pavillon de cette république chez le patriarche grec.

## SUEDE.

*De Stockholm, le 18 novembre (27 brumaire).*

Il vient de paroître ici une note du ministre des affaires étrangères, relative aux plaintes de la cour d'Espagne sur ce qui s'est passé à Barcelonne: cette note, remise au ministre de S. M. prussienne auprès de notre cour, est ainsi conçue:

« Ayant rendu compte au roi de la manière dont S. M. prussienne s'intéressoit dans la réclamation de la cour d'Espagne, au sujet d'un abus fait par les Anglais du pavillon de Suede, le soussigné, chancelier de cour, a été chargé d'exprimer à M. de Tarrach toute la reconnaissance de S. M. pour l'attention constante que la cour de Berlia portoit sur les intérêts des pavillons neutres, & toute la confiance qu'elle met dans la manière de les voir.

« Le roi a été très-surpris de la responsabilité publique à laquelle la cour d'Espagne a appelé la Suede à cette occasion, & des menaces qu'elle y a jointes, après toutes les vexations auxquelles les pavillons neutres ont été exposés pendant la présente guerre. C'est la mesure la plus oppressive qu'ils ont encore éprouvée. De cette manière, placés sans cesse entre l'offense & la réparation, ils devront bientôt se laisser entraîner dans la guerre, ou disparaître de toutes les mers où elle se fait.

« Ces vérités étant de trop de conséquence & pour la Suede & pour les autres puissances neutres, S. M. n'a pu en général se charger d'aucune responsabilité des abus que les puissances belligérantes pourroient faire des navires suédois dont elles s'emparent.

« Ce principe paroît à S. M. si fondé, qu'elle se flatte que la cour de Berlin voudra lui donner tout l'appui que la justice & les intérêts communs paroissent également réclamer; il a été généralement reconnu jusqu'ici parmi tant de violences qu'on s'est permises des deux côtés, sans quoi la guerre auroit été générale. Si les puissances belligérantes avoient prétendu également adopter ces formes, ce terme péremptoire & ces conditions, tout commerce, toute neutralité auroient été d'abord anéantis. Ainsi, S. M. a cru que la violence faite au pavillon suédois à Barcelonne, ne pourroit être traitée d'autre manière que celle dont elle a eu à se plaindre auparavant; & elle s'est réservée la liberté de relever les torts faits à ses sujets, ou à son pavillon, dans tel tems & par tels moyens que sa position particulière lui permettra.

« S. M. ne doit pas cacher cependant que, dans le cas présent,

le dommage qui en est résulté pour une puissance armée, lui fait d'autant plus de peine, qu'elle trouve la capture des Anglais très-illégale, & qu'elle desire vivement de pouvoir contribuer; par ses représentations, à en obtenir la restitution.

« S. M. ne négligera certainement rien pour parvenir à un arrangement dont le prix est devenu assez inopinément la continuation des relations amicales entre la Suede & l'Espagne; mais elle ne peut, à présent même, faire pour les deux frégates, ce qu'elle ne pas fait auparavant pour ses propres convois, ni donner à la cour d'Espagne de meilleures espérances qu'elle n'a elle-même.

« Le soussigné profite de cette occasion, &c. »

Signé, D'ERFHEIM.

## ALLEMAGNE.

*D'Augsbourg, le 30 novembre (9 frimaire).*

Le plan du général Moreau est toujours un mystère, non-seulement pour les militaires en général, mais même pour la plupart de ses généraux. D'après les dispositions qu'il a faites jusqu'à ce jour, on devoit croire qu'il se proposoit d'attaquer de front toute la ligne fortifiée des autrichiens sur l'Inn & la frontière du Tyrol; & les mouvemens rétrogrades de son aile droite sur le Voralberg semblent le prouver incontestablement. Mais comme la tactique de ce général a jusqu'ici consisté à faire de fausses attaques en front, pour porter tout-à-coup la véritable attaque sur l'une des ailes de l'ennemi, & la dépasser pour obliger à la retraite tout le corps d'armée, on pourroit conjecturer que le projet de ce général est de percer au-dessous de Braunau, pour couper l'armée impériale de ses magasins sur le Danube, & l'obliger à quitter ses positions sur l'Inn, au-dessous de Muhl-dorff & de Wasserbourg, pour aller défendre la Haute-Autriche.

D'un autre côté, comme les opérations du général Moreau sont nécessairement liées à celles de l'armée d'Italie & de celle des Grisons, il pourroit se faire que le but des premières opérations fût d'emporter le Tyrol de vive force par une attaque combinée; entreprise qui, au reste, seroit plus pénible que difficile à exécuter par les troupes françaises, dont on connoît la supériorité dans la guerre des montagnes, sur-tout lorsque la saison est rigoureuse; car il est reconnu que le soldat français supporte beaucoup mieux le froid que les allemands, quoique nés dans un climat moins chaud: ceux-ci, même les plus pauvres habitans des villages, étant accoutumés à passer l'hiver dans des chambres bien chauffées, la nuit comme le jour, ne peuvent en général supporter la rigueur du froid, sans être engourdis dans tous les membres au bout de quelques heures. Aujourd'hui sur-tout que le recrutement en Autriche a porté sur les enfans des familles aisées, cette différence est d'autant plus sensible.

Dans l'un & l'autre cas, il est très-probable qu'avant huit jours les Français seront maîtres de la majeure partie du Tyrol; une fois parvenus à Botzen, ils se trouveront derrière l'armée du général Bellegarde, qui sera dès-lors obligée d'évacuer les bords de l'Adige & presque toute la Terre-Ferme de Venise.



De Londres, le 3<sup>er</sup>. décembre (10 frimaire).

D'après des ordres de sa majesté, tous les vaisseaux venant de la Virginie & du Mariland dans les ports de la Grande-Bretagne, seront tenus de faire quarantaine, comme ceux qui arrivent de la Méditerranée.

Il est question de jeter deux cônes de plus dans la baie de Torbay, pour préserver les vaisseaux de guerre de la violence des vents qui se font sentir sur cette côte.

Le renchérissement du lait, malgré les 50 mille vaches qui en fournissent tous les jours à la seule ville de Londres; ce renchérissement a déjà fait songer à remplacer le thé & le café au lait du matin, par une infusion de feuilles de sauge dans de la purée de farine d'avoine. . . Rêve creux.

Les cultivateurs actuels s'occupent moins de multiplier leurs bestiaux que de les engraisser. Cette méthode n'est pas celle qu'à recommandée Bacon.

Une femme de la cité, mere de trois enfans, s'est coupé la gorge dans le milieu de la rue, en disant qu'elle ne pouvoit plus soutenir le spectacle de ses enfans mourant de faim.

L'actif de la maison de banque Boyd, Benfield & compagnie, évaluée par un jury convoqué à cet effet, s'éleve à la somme de 200,000 liv. sterl.

On vient de vendre la riche collection d'antiques de milord Cawdor; dont la piece la plus précieuse est un vase de marbre d'une grandeur extraordinaire & d'un travail grec exquis, représentant une Bacchante. Milord Cawdor l'avoit acheté il y a treize ans à Rome, où il faisoit l'ornement du palais Lauti. Le pape Pie VI, qui n'en fut informé qu'après l'enlèvement, en fut si fâché, qu'il eût un moment l'intention de faire faire le procès à ceux qui l'avoient favorisé. C'est le duc de Bedford qui vient de l'acheter pour la somme de 700 guinées, & il ne l'eût pas eu pour cette somme, dit-on, sans l'abondante moisson que les spéculateurs anglais ont faite en ce genre, depuis que l'Italie est au pillage. . . Le duc de Bedford doit faire placer ce vase superbe dans son parc de l'abbaye de Woburn, au milieu d'un amphithéâtre d'arbustes étrangers & de buissons aromatiques.

La belle comtesse de Massarene vient de mourir à Blakheat, âgée de 38 ans, des suites d'une maladie connue sous le nom d'*angina pectoris*. Elle étoit privée de poumon du côté de la poitrine, tandis que de l'autre elle en possédoit deux. Le cœur, quoique sain, avoit acquis un volume extraordinaire.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 19 novembre.

M. Abbot propose un bill pour constater la population de la Grande-Bretagne; il dit que ce fut sous le regne d'Edouard III qu'on fit pour la première fois le recensement des habitans de ce royaume: alors la population étoit d'environ trois millions & demi. Il fut renouvelé sous la reine Elisabeth, & la population se trouva de cinq millions. Elle étoit de sept millions & demi vers la fin du siècle dernier, & on croit qu'elle est aujourd'hui de onze millions.

MM. Viberforce, Robson & Jones appuient cette motion, & on nomme pour rédiger le bill MM. Abbot, Wilberforce, Baker, & le maître des rôles.

Séance du 20 novembre.

M. Jones demande qu'il soit remis à la chambre un état des troupes étrangères au service de la Grande-Bretagne.

M. Windham y consent, non sans avoir observé cependant que cet état se trouve déjà porté dans les estimations de l'armée.

Après une courte discussion entre M. Pitt qui trouve que cette motion est peu digne de la chambre, & M. Tierney qui assure que l'entretien de ces troupes coûte 600,000 l. st., la motion de M. Jones passe définitivement.

T. Sheridan, après avoir annoncé qu'il fera lundi prochain une motion spéciale sur les papiers remis à la chambre, demande communication de ceux qui ont été omis, & sans lesquels, dit-il, tous les autres sont incomplets & inutiles; tels, par exemple, que 1°. les articles signés à Paris par le comte Saint-Julien; 2°. les remontrances faites à ce sujet à la cour de Vienne par lord Minto; 3°. la réponse de l'empereur, &c.; 4°. les pleins-pouvoirs & les instructions données par les ministres à Sidney-Smith; 5°. les lettres de celui-ci, &c.

M. Pitt commence par féliciter M. Sheridan de son zèle à concourir au soulagement du peuple, & rappelle que, le premier dans la session présente, il témoigna sa satisfaction de ce que l'attention de la chambre ne seroit distraite de cet important objet ni par la question de la guerre, ni par aucune autre discussion sur des points contestés; & malgré les apparences, il ne pense pas que les sentimens de l'honorable membre soient changés à cet égard.

Après ce sarcasme d'un nouveau genre, l'orateur déclare que les ministres n'ont aucune raison de décliner la discussion qu'on semble provoquer. Ils ne sont point dans la nécessité de solliciter une opinion; ils savent bien que celle de la chambre est généralement formée (1), Notre seul motif, ajoute-t-il, pour l'écarter, seroit la crainte qu'elle n'interrompit le progrès des mesures que nous avons prises pour l'indépendance, la sûreté & l'honneur de la Grande-Bretagne. Mais pour en venir directement à la motion, j'observerai qu'à travers les immenses détails qu'elle embrasse, j'ai cru entrevoir qu'elle avoit deux principaux objets en vue: une explication sur ce qui s'est passé en Egypte, & un examen de la question de savoir, si nous devons compter sur la sincérité de l'Autriche. Le premier point a déjà été discuté plus d'une fois. Ce que je vais dire sur le second, suffira pour satisfaire l'honorable membre. Depuis que le premier consul a pris les rênes du gouvernement français, toutes les pieces de la correspondance de l'Autriche avec nous, annoncent l'intention positive, de la part de celle-ci, de ne pas séparer ses intérêts des nôtres. Cette intention fut renouvelée, même après la bataille de Maringo; cet événement inattendu, qui renversa tant d'espérances & changea momentanément les destinées de l'Europe. Cependant, je ne voudrois nullement garantir que, dans aucune circonstance possible, l'Autriche n'écoutât des propositions de paix séparée. Je déclarerai seulement que, simple spectateur des événemens, & sans avoir rien de commun avec son sort, je lui conseillerois de ne point faire de pareille paix, & lui dirois hardiment qu'elle n'a rien à craindre de la continuation de cette lutte. Après cette déclaration, faut-il encore présenter des papiers confidentiels pour l'appuyer? je ne pense pas que la chambre le desire. Elle le desirera d'autant moins, qu'embrassant une infinité d'intérêts qui nous sont communs avec une puissance alliée, nous n'avons le droit ni de les demander, ni de les produire.

(1) Cet aveu est singulier, & paroît échappé à la vérité



M. Hobhouse insiste particulièrement sur la communication des préliminaires signés par M. de Saint-Julien. On peut, dit-il, soupçonner l'Autriche de fraude & de duplicité dans cette transaction, & de plus, que cette fraude a été sollicitée par l'influence, & payée par l'or de la Grande-Bretagne. Ne vaudroit-il pas mieux terminer toute dispute en nous en donnant une franche communication ?

Lord Hawkesbury fait sentir l'inconvénient & le danger de pareilles discussions.

M. Nichols dit qu'il n'y a rien à répondre au chancelier de l'échiquier, & que, fût-il seul, il s'opposeroit à la communication des papiers.

Le docteur Lawrence croit aussi que cette communication seroit dangereuse, & il regarde la motion comme superflue.

M. Sheridan reprend la parole, & répond aux sarcasmes de M. Pitt par l'explication de sa conduite politique. Depuis vingt années qu'il occupe un siège au parlement, il ne s'est jamais écarté un seul instant de la cause de la liberté. Si on pouvoit lui prouver le contraire, il souscriroit au reproche d'inconséquence que l'honorable membre a paru lui adresser.

La motion de M. Sheridan, mise aux voix, est rejetée sans division.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De PARIS, le 19 frimaire.

La nouvelle de la victoire remportée par l'armée du Rhin a été envoyée par des couriers extraordinaires à Calais, à Boulogne & à Brest, avec ordre de l'annoncer sur toute la côte par des décharges d'artillerie. Les Anglais en entendront le bruit de Douvres. Il faudra voir ce que M. Pitt répondra à ceux qui lui demanderont si les 20 mille hommes, tant tués que prisonniers, que l'Autriche vient de perdre dans cette circonstance, sont l'intérêt des 40 millions qu'elle a reçus de l'Angleterre.

Il faut croire que l'Autriche finira par ouvrir les yeux & cessera de répandre le sang de ses peuples au profit des marchands de Londres.

— Le citoyen S'hée, ci-devant préfet des quatre départemens du Rhin, prit hier séance au conseil d'état & fit sa promesse de fidélité à la constitution.

— Le gouvernement a donné ordre de former un cordon de troupes sur la frontière de Hollande, afin d'arrêter le cours d'exportation des grains qu'on fait de ce côté-là malgré ses défenses expresses.

— Le citoyen Auguste Creuzé, est nommé secrétaire de légation à Parme.

— L'agence du gouvernement près l'octroi municipal, composée des citoyens Fréron, Cavagnac, Chouly & Saint-Mesme, est supprimée.

— La *Gazette de Bamberg* a été supprimée à l'occasion d'un article des journaux de Paris, en réponse à la proclamation de Parchiduc Charles que cette gazette a publié, en mettant en tête que c'étoit par ordre.

— L'anecdote suivante est garantie par une feuille dont le patriotisme n'est pas équivoque. Quelques jours après celui où M. Tierney attaqua avec autant de franchise que d'éloquence la politique du ministre anglais, un prince français se trouvant à dîner avec M. Pitt, censura vivement le discours & les principes de M. Tierney. Tant que dura la

censure sur les opinions de l'orateur, le prince ne fut interrompu par aucun des convives. Car tel est l'usage dans ce pays ; on écoute un homme qui parle, on le laisse parler tant qu'il veut, & on ne le juge jamais sans l'avoir entendu. Mais, lorsqu'après avoir médité du discours, le prince voulut calomnier les intentions de l'auteur, il fut interrompu par M. Pitt lui-même, qui lui dit : *M. Tierney est un homme que nous estimons tous ; il est bon citoyen, ami fidèle & bon père de famille.*

— Les Anglais doutent si peu de leurs forces & mettent tant d'insolence dans leur domination, qu'ils sont allés reprendre dans le port de Naples & jusques sous les batteries du château de Pœuf, un vaisseau dont s'étoit emparé en pleine mer le chebeck le *Lion*.

— Un journal annonce que les Français étoient, le 3 frimaire, à Viterbe, & marchaient sur Rome, en trois colonnes, pour empêcher les Autrichiens & les Napolitains de s'en emparer.

— Un autre journal nous apprend que les comtes Lewaschow & Mayendorf, généraux russes, sont envoyés par leur souverain dans le royaume de Naples, pour y commander les Russes qui s'y trouvent, & qui doivent être renforcés jusqu'à la concurrence de 10,000 hommes effectifs.

## VARIÉTÉS.

*Discours prononcé, le 17 frimaire, par le ministre de l'intérieur, à la distribution des prix du Conservatoire de musique.*

Jeunes artistes, cette fête, préparée pour vous, ces nombreux auditeurs attentifs à vos chants, ces prix qui vous sont décernés, tout vous annonce l'intérêt que la patrie prend à vos succès, tout vous retrace, dans cette enceinte, le pouvoir qu'exerce sur tous les cœurs sensibles l'art enchanteur que vous professez.

Eh ! quel art, en effet, mérite mieux que le vôtre, la reconnaissance des peuples civilisés ! c'est par lui, si l'on en croit les premiers historiens, que les hommes encore égarés dans les bois, furent appelés à goûter les douceurs de la société ; c'est lui qui ouvrit leurs âmes à des affections qui leur étoient inconnues : une allégorie sublime nous peint Apollon descendu du ciel pour apporter le bonheur sur la terre ; au son de sa lyre, tout s'émeut, tout s'attendrit, tout se perfectionne. C'est par le charme de la musique que la science embellit ses premières leçons. Pour apprendre à l'homme l'existence des dieux, on commença par chanter leur puissance, & l'on célébra les merveilles de la nature, avant de songer à lui dérober ses secrets.

Les écrivains les plus réservés, les philosophes les plus graves étonnent notre imagination par le récit des prodiges que la musique opéreroit chez les anciens ; nul doute du moins qu'elle n'y fut consacrée à développer les plus sublimes idées de la morale & de la législation, les préceptes les plus saints, les exemples les plus illustres ; les fastes de l'héroïsme & de la religion étoient célébrés en vers & chantés en chœur au son des instrumens, soit, comme l'a dit J. J. Rousseau, que l'on n'eût pas trouvé de moyen plus efficace pour graver dans l'esprit des hommes les principes de la sagesse & de la vertu, soit que l'on eût jugé nécessaire de former une langue particulière pour exprimer, avec plus de charme, les affectus vives, les grandes pensées & les sentimens profonds.

Sans avoir conservé parmi les modernes ce caractère de puissance & de majesté, la musique, par l'empire qu'elle exerce sur toutes les passions, mérite la bienveillance attentive des gouvernemens éclairés.

Combien de fois, dans les fêtes augustes de la patrie, n'a-t-on pas vu le dévouement & l'enthousiasme tressaillir à ses accens ? Qui n'a pas senti que, sous les voûtes de nos temples, la pompe des cérémonies sacrées empruntoit de la musique ses plus douces émotions ? Qui pourroit contester l'influence de la poésie & de la musique, s'il est vrai que leurs chants belliqueux ont eu la gloire de donner souvent une nouvelle énergie au courage même des soldats français ? Ce qu'on raconte de *Tyrée* a cessé pour nous de paroître une fable ; ses prodiges seront écrits dans chaque page de notre histoire.

Mais s'il est permis au gouvernement d'un peuple guerrier de chan-



cher dans la musique ces impulsions violentes qui sont à-la-fois le signal & le gage de la victoire, il est bien plus doux pour les magistrats d'un peuple aimable & sensible, de protéger en elle l'art qui rapproche tous les états & tous les âges par les mêmes sentimens. En effet, si la musique anime le repos de la richesse oisive, elle adoucit les travaux pénibles de l'indigence; elle donne des idées à l'enfance, & des souvenirs à la vieillesse; organe de la joie & de la douleur, elle sourit avec l'espérance & pleure sur les tombeaux. On dirait qu'elle fut accordée à l'homme par un génie protecteur qui voulait la berser & l'endormir dans les miseres de la vie.

Tracer le tableau des avantages de la musique, c'est indiquer à ceux qui la cultivent les devoirs nombreux qui leur sont imposés. Jeunes artistes, consacrez, par un noble usage, vos études qui sont un bienfait de la société, & vos talens qui sont un don de la nature. N'employez les ressources de votre art que pour inspirer les passions nobles & généreuses, l'amour de l'humanité, de la patrie & de la vertu, & n'oubliez jamais qu'un musicien célèbre fut banni de Sparte pour avoir introduit dans le chant un mode nouveau, dangereux pour les mœurs.

Marchez sur les traces des grands maîtres qui vous ont précédés. C'est dans la peinture des caracteres vertueux qu'ils ont déployé toutes les ressources de leur génie. Voyez comme Antigone est touchante dans son dévouement, comme Iphigénie est aimable, comme Alceste est sublime! Entendez la voix paternelle dans la bouche d'Édipe, comme elle est majestueuse & puissante, soit qu'elle appelle, soit qu'elle écarter la colère des dieux! Gluck a chanté les plaisirs d'Armide; mais à peine a-t-il fait entendre le cri généreux du devoir & de l'amitié, que Renaud n'aspire plus qu'aux fatigues de la gloire; & l'on dirait que ce savant compositeur n'avait feint d'épuiser son talent dans la peinture de la volupté, que pour donner plus d'éclat au triomphe de la vertu.

La musique n'a pas besoin de corrompre pour plaire & pour émouvoir: lorsqu'elle peint l'amour & les jeux du bel âge, elle donne à ses tableaux une couleur innocente & pure; & c'est ce peuple que la fable a caché sous une emblème, quand elle a voulu que la chaste Minerve chantât les plaisirs.

A ces avis dictés par l'intérêt de l'art & pour la gloire des artistes, j'ajouterai l'expression d'un désir que le goût héréditaire de la nation m'autorise à former: c'est que les musiciens illustres, dont la France s'honore, ne dédaignent pas ces chants simples & faciles qui toujours retenus sans peine ne sont jamais répétés sans plaisir, & qui liés aux sensations les plus naturelles, sont, pour l'oreille & l'ame sensibles, ce que les proverbes sont pour l'esprit & pour la raison. On admire l'harmonie majestueuse qui se met tous les phénomènes de la nature à ses savantes combinaisons; mais l'on aime cette mélodie naïve, qui, par une expression facile, prompte & fidelle, semble nous révéler le secret de nos sentimens.

Jeunes artistes, prenez ici l'engagement sacré que vos ouvrages justifieront la protection du gouvernement; que vos chants seront toujours dignes de la protection de la grande nation qui vous honore de son suffrage. N'oubliez pas que la musique guerrière a lié le souvenir de ses productions à celui de nos triomphes; qu'il faut que nos chants répétés en cœur autour de nos étendards, y fixent à jamais l'enthousiasme & la victoire, enfin que dans les occasions solennelles où vous recevez, comme aujourd'hui, les gages de la bienveillance publique, le gouvernement puisse récompenser plusieurs services rendus à la patrie dans chacun de ces prix que je vais vous offrir en son nom.

**TRIBUNAL.**

*Séance du 19 frimaire.*

D'après le rapport fait par Caillemer, au nom d'une commission spéciale, le tribunal émet un vœu en faveur du projet de loi tendant à l'aliénation de l'ancien évêché d'Avranches.

Le tribunal reçoit un message, par lequel le corps législatif lui annonce qu'il a arrêté que toutes les fois qu'une place seroit vacante dans son sein, il en seroit donné connaissance au tribunal.

On ordonne la mention au procès-verbal.

Le tribunal ajourne sa séance au 22, & se forme ensuite en comité secret.

**CORPS LÉGISLATIF.**

*Séance du 19 frimaire.*

Après la lecture du procès-verbal, le président prend la parole: si vos délibérations ne sont point encore, par leur activité, au gré de vos vœux, le début triomphant des armées repose heureusement vos pensées. Les victoires de nos défenseurs sont d'assez beaux garans de la sollicitude du gouvernement, & nous présagent que bientôt les travaux qu'il vous présentera répondront à l'attente nationale: *vive la république!*

Tous les membres se levent en répétant cette acclamation. Le président annonçant ensuite que rien n'est à l'ordre du jour, consulte le corps législatif, pour savoir s'il se réunira le 21 ou le 22. Le corps législatif arrête qu'il n'y aura séance que le 22.

*Bourse du 19 frimaire.*

Amsterdam.....	Rente provis.....	25 f. 00 c.
Idem cour.....	Tiers cons.....	36 fr. 63 c.
Hamb.....	Bons 3/4.....	1 f. 63 c.
Madrid.....	Bons d'arrér.....	86 fr. 25 c.
Madrid effect.....	Bons pour l'an 8.....	94 f. 80 c.
Cadix.....	Syndicat.....	82 fr. 50 c.
Cadix effect.....	Coupures.....	81 fr. 00 c.
Gênes effect.....	Caisse des rentiers.....	00 fr.
Livourne.....	Or fin.....	105 f. 42 c.
Bâle.....	Ling d'arg.....	50 f. 64 c.
	Portugaise.....	95 f. 78 c.
Lyon.....	Piastre.....	5 f. 38 c.
Marseille.....	Quadruple.....	79 f. 75 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Holl.....	11 f. 56 c.
Montpellier.....	Gainée.....	26 f. 00 c.
	Café Martinique, 2 fr. 30 c.	— Café St-Domingue, 1 fr. 95 cent.
	Café Bourbon, 2 fr. 5 c.	— Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c.
	Lompece anglais, 1 fr. 67 c.	— Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c.
	Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c.	— Rafnade, 1 fr. 80 c.
	Sucre pilé, 0 fr. 00 c.	— Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c.
	Sucre terré blond, 1 fr. 00 c.	— Sucre brut, 90 à 1 fr.
	Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c.	— Poivre anglais, 0 fr. 00 c.
	Cacao Caraque, 1 fr. 80 c.	— Cacao des Isles, 1 fr. 75 c.
	Coton du Levant, 2 fr. 90 c.	— Coton de Fernambourg, 4 fr. 50 c.
	Coton de St-Domingue, 4 fr. 00 c.	— Huile d'olive, 1 fr. 40 c.
	Eau-de-vie 3/4, 355 fr.	— Cognac 22 deg., 260 fr.
	Montpellier, 22 deg., 260 fr.	— Potasse d'Amérique, 80 fr.
	Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c.	— Savon de Marseille, 1 fr. 10 c.

*Traité des rentes foncières; principes sur la nature de ces contrats; moyens de distinguer les rentes foncières à rétablir d'avec les droits féodaux abolis, ouvrage également utile aux propriétaires qui ont des rentes foncières à percevoir, & à ceux qui devoient des prestations annuelles détruites par la nouvelle législation; par A. G. G. Bondet, jurisconsulte; brochure in-12. Prix, 1 fr., & 1 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Baudouin, imprimeur du corps législatif & du tribunal, rue de Greuille Saint-Germain, n°. 1131.*

On trouve toujours chez le même la collection générale des loix depuis 1789, les rapports, les discours des assemblées nationales depuis la même époque, & pendant la session du corps législatif, les projets de loi qui lui sont présentés par le conseil d'état. Le tout format in-8°.